

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du vendredi 28 juin 2013

Sous la présidence de M. Marc von Büren, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 18h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2013
- 4) Assermentation d'un nouveau conseiller
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) **Préavis no 40/13**
Adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours - Adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle
- 8) Nomination par la Municipalité d'un délégué à l'Association intercommunale SDIS Nyon-Dôle
- 9) **Préavis no 31/13**
Rapport de gestion 2012
- 10) **Préavis no 32/13**
Comptes de l'exercice 2012
- 11) Election du Président du Conseil communal
- 12) Election du Vice-Président du Conseil communal
- 13) Election de deux scrutateurs
- 14) Election de deux scrutateurs-suppléants
- 15) Election des membres de la Commission de Gestion
- 16) Election des membres de la Commission des Finances
- 17) Annonce des préavis à venir
- 18) Propositions individuelles et divers

- 19) Le mot du Syndic
- 20) Allocution de M. Marc von Büren, Président du Conseil communal
- 21) Contre-appel et paiements des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions

- Le **PRESIDENT** salue le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de «La Côte» et du «24heures» et souhaite à tous la bienvenue pour cette dernière séance de l'année civique.

1/ Appel

Avec 47 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. La voix du Président n'étant pas prise en compte, les délibérations se font sur la base de 46 voix.

Membres excusés : Mme Yildiz Dubosson, MM. Daniel Corod, Eric Gétaz et Claude Perret

Membres annoncés retardataires : Mme Heidi Fuchs et MM. Michel Augsburger et Robert Johnson

La Municipalité est au complet.

2/ Adoption de l'ordre du jour

-M. Gérald Müller, en sa qualité de président de la commission traitant le préavis 40/13, demande la suppression du point 8) qui n'a pas lieu d'être.

L'ordre du jour, tel que modifié, est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2013

-M. Blaise CARTIER aimerait que son intervention faite lors de la discussion du préavis 35/13 soit reprise dans le procès-verbal. La voici : «- M. B. CARTIER trouve dommage que lorsqu'on vote un crédit d'études qui, par principe, doit être validé et exécuté, il manque des cartes ou plans graphiques. Il avait déjà fait cette remarque il y a quelques temps déjà. Que les conseillers aient quelque chose à se mettre sous la dent. Si la commission ad hoc a pu voir ces documents, la majorité des conseillers non et il est bien difficile de se rendre compte du projet sans document graphique. La Municipalité pourrait également faire visionner des plans lors des séances du Conseil par exemple. M. B. CARTIER réitère donc sa demande en ce sens. »

- Mme D.-Ella CHRISTIN aimerait corriger les propos retranscrits à la fin de la discussion du préavis 35/13, haut de la page 7. Elle n'a pas montré des photos-montages du bâtiment mais a indiqué à l'Assemblée qu'elle avait montré les plans à la commission ad hoc, qu'elle n'avait pas eu le temps de les mettre sur un support informatique pour les montrer à l'Assemblée mais qu'elle les avait avec elle si jamais.

Plus personne ne demandant la parole, le procès-verbal est approuvé par 43 oui et 3 abstentions.

(Arrivée de Mme H. Fuchs. Le nombre de conseillers passe à 48, le nombre de votants à 47).

4/ Assermentation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de M. Yann Hervieu, Mme Clotilde Vulliemin, première viennent-ensuite, a accepté d'intégrer notre Conseil. Le PRESIDENT l'assermente devant l'Assemblée qui lui souhaite la bienvenue par applaudissements.

Ensuite de cette assermentation, le nombre de conseillers présents est de 49, le nombre de votants de 48.

5/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Résultats à Prangins des votations du 9 juin :

Votations fédérales : L'élection du Conseil fédéral par le peuple a été rejetée par 803 non contre 163 oui. Taux de participation : 44.90%. La loi sur l'asile a été acceptée par 680 oui contre 264 non. Taux de participation : 44.85%

Votations cantonales : Les quatre objets cantonaux ont été largement acceptés sur notre Commune : Contrôle de la validité d'une initiative : 759 oui, 124 non. Récolte de signatures (référendum facultatif) : 772 oui, 119 non. Délai de vacance au Conseil d'Etat : 849 oui, 33 non. Cour des comptes : 818 oui, 52 non. Taux de participation : 41.95%.

B/ Un apéritif sera servi aux Morettes après la séance de ce soir suivi par notre traditionnel repas de fin d'année. Nous sommes attendus à 20h30.

Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

(Arrivées de MM. Michel Augsburger et Robert Johnson. Le nombre de conseillers passe à 51, le nombre de votants à 50).

6/ Communications de la Municipalité

Le Syndic passe la parole en premier à Mme D.-Ella Christin.

- Mme D.-Ella CHRISTIN :

A/ Port :

M. Schneider a pris ses nouvelles fonctions de garde-port et de responsable de la STEP au 1^{er} mai. Les premiers mois se sont très bien déroulés.

Pour faire suite à la remarque de M. Gilles Mauroux au sujet des heures d'ouverture des toilettes du Port, il s'agissait effectivement d'une information qui a mal circulé. Ces toilettes doivent rester ouvertes au printemps et en été, ce qui est maintenant chose faite. En règle générale, merci aux usagers du port de faire toutes remarques directement au garde-port ou à M. Giovannini.

La tempête du 20 juin a causé quelques déboires sur le terre-plein. Des bateaux ont été déplacés par le vent. MM. Giovannini et Schneider ont œuvré rapidement pour remettre les choses en place.

B/ Domaines et Forêts : Toujours suite à la tempête du 20 juin, l'état des lieux dressé dans les forêts pranginoises par le garde-forestier dénombre quelques dégâts. Environ 50 m3 de bois ont été renversés sur la Promenthouse et ses abords. Nous avons été relativement épargnés dans les forêts. Par contre, pour les domaines, toutes nos pensées vont aux agriculteurs qui ont été nettement plus touchés.

Concernant la modification du droit de superficie Bays Hotel (La Barcarolle), suite au refus du Conseil communal de prolonger celui-ci à 90 ans, la modification du droit de superficie inclura uniquement le volet concernant l'extension du droit (surface supplémentaire). Ceci a occasionné un certain délai dans la signature de cet acte, M. Bays ayant dû notamment revoir son plan financier. Ceci implique que pour l'instant c'est le droit de superficie de 1998 qui est toujours en vigueur, nonobstant l'adoption du nouveau plan de quartier «La Barcarolle».

C/ Bâtiments communaux :

Les travaux entrepris à la Buvette des Abériaux sont terminés et se sont bien déroulés. Le décompte final, établi par l'architecte, s'élève à environ CHF 240'000.--, montant inférieur au préavis qui s'élevait à CHF 270'000.--. D'une manière totalement indépendante de ces travaux mais toujours dans le même bâtiment et à la même période, le réseau sanitaire de l'alimentation des douches du Club Nautique a sauté. M. Giovannini, chef de service, a suivi les travaux nécessaires à cette réparation. Ceux-ci sont également achevés.

Au Collège de la Combe, les travaux d'assainissement et de l'enveloppe du bâtiment ont commencé. Les échafaudages ont été montés et tout est fait pour respecter tous les processus de sécurité. Ces travaux se feront de manière intensive durant l'été de façon à limiter au maximum les nuisances pour les usagers des bâtiments scolaires.

Concernant le tea-room du village, les gérants actuels ont fait part de leur intention de transférer leur bail, suite à des problèmes de santé. La Commune a autorisé ce transfert de bail. Les nouveaux gérants commenceront dès le 1^{er} août. Bien que dans le cadre d'un transfert de bail des nouvelles conditions ne peuvent pas être édictées, la Commune a fait part aux nouveaux repreneurs de son souhait que le tea-room soit ouvert l'après-midi en semaine et leur a communiqué un concept qui détaille la vision de la Commune pour ce tea-room afin de dynamiser le centre du village.

D/ Conseil Régional : Mme D.-Ella CHRISTIN est la déléguée de la Municipalité au Conseil intercommunal du Conseil Régional, soit l'organe législatif. Prangins a maintenant une voix au sein de la Commission des finances et de gestion du Conseil intercommunal.

- Mme Martine BAUD :

A/ Chargé de projets pour la RDU : Les conseillers ont peut-être eu l'occasion de voir, début juin, l'annonce de recrutement dans la presse. Beaucoup d'offres sont parvenues au Conseil Régional. Une sélection sera faite pour choisir ce chargé de projets qui devrait entrer en fonction encore cette année.

B/ Ecole UAPE : Le délai référendaire est passé. La Commune a maintenant passé l'impulsion à l'architecte pour poursuivre et

confirmer les mandats aux entreprises et ingénieurs. Le chantier va démarrer au mois d'octobre.

C/ Novartis : Une révision du plan de quartier « Le Coutelet » qui règle l'affectation des terrains industriels de Novartis est en cours. Ce plan révisé pourra certainement être présenté au Conseil pour adoption courant 2014.

- Mme Violetta SEEMATTER :

A/ Une invitation de Prangins Animation se trouve sur les tables invitant les conseillers à une représentation le 28 septembre.

B/ Deux dates doivent être agendées pour les membres délégués au Conseil intercommunal de la Police : le 3 septembre pour les assermentations et le 26 septembre pour le premier Conseil intercommunal.

C/ Manifestations à Prangins :

1^{er} août : Pour la première fois, les parties officielle et récréative se dérouleront intégralement dans l'enceinte du Château de Prangins. Seuls le Feu et le Feu d'artifice seront aux Abériaux. L'USL est l'organisatrice de cette manifestation.

7 septembre : Fête au village. Comme l'an passé, elle aura lieu sur la place du village avec pour nouveauté des activités proposées à la population le dimanche sous l'égide des commerçants de Prangins.

7 septembre encore : Journées du patrimoine. A cette occasion, la caserne des pompiers de Nyon sera ouverte.

- M. Cyrille PERRET :

A/ Skate Park : Les travaux devraient débuter le 5 août.

- Le SYNDIC :

A/ La Municipalité a reçu un courrier du Conseil d'Etat qui ne peut être dévoilé en intégralité car muni du sceau du «secret». Néanmoins, une information peut être dévoilée ce soir sur la politique d'exonération fiscale de l'entreprise Novartis. Cette exonération commencera pour l'exercice 2013. Ensuite, cette exonération a une certaine durée et un certain pourcentage ne pouvant malheureusement pas être communiqués. Cette politique est subordonnée à certains points figurant dans la loi. Il est important de savoir que cette exonération est conditionnée au maintien de la société sur Prangins pendant au moins cinq ans après la période d'exonération et au maintien d'au moins 90% des effectifs actuels du personnel également au-delà de l'exonération pendant cinq ans. Enfin, Novartis devra également réaliser les investissements qu'elle a annoncés pour le site de Prangins, savoir, pour rappel, une première phase de soixante millions et une deuxième phase de nonante millions, soit cent cinquante millions au total.

B/ Dès le 1^{er} juillet et ce pour une année, le vice-syndic sera M. Cyrille Perret.

Les communications de la Municipalité sont terminées.

7/ Préavis no 40/13

Adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours - Adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle

Le PRESIDENT appelle M. Gérald Müller, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Gérald MULLER précise que sur 18 communes qui doivent approuver ce préavis, 17 l'ont accepté à l'unanimité. Prangins est la dernière commune à voter.

La discussion est ouverte pour être close immédiatement, personne ne demandant la parole. M. Gérald MULLER lit les conclusions du préavis. Vote.

Le préavis no 40/13 est accepté à l'unanimité

8/ Préavis no 31/13

Rapport de gestion 2012

Le PRESIDENT appelle M. Robert BERNET, président de la commission de gestion, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Gilles MAUROUX relève qu'une nouvelle fois la commission de gestion demande à avoir tous les documents et toutes les informations nécessaires pour son travail. Cela fait plusieurs années que la commission de gestion fait cette remarque. La Municipalité est priée de faire un effort à ce sujet.

Personne d'autre ne demandant la parole, M. Robert BERNET lit les conclusions du préavis. Vote.

Le préavis no 31/13 est accepté à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil communal donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012.

Le SYNDIC remercie chaleureusement la commission de gestion pour son travail fourni. C'est un exercice de contrôle qui doit s'inscrire dans les compétences du Conseil communal. Sur ce point des compétences, le SYNDIC aimerait insister. La Municipalité avait émis le désir que le Préfet vienne en début de législature pour expliquer aux conseillers mais aussi aux municipaux les compétences de chacun afin de savoir jusqu'où peut aller les compétences et les devoirs d'une commission ainsi que les compétences d'une Municipalité. Cette séance aura lieu durant le deuxième semestre 2013. De plus, une nouvelle loi sur les communes entre en vigueur le 1^{er} juillet et certains points seront nouveaux. Sans entrer dans le détail, le SYNDIC aimerait rappeler quelques points. Une grande différence entre le Canton et les Communes : Le Grand Conseil Vaudois est qualifié d'organe prépondérant sur le Conseil d'Etat. Il est l'organe suprême, il peut décider d'enquêtes au niveau de sa commission de gestion. Au niveau communal, l'instance prépondérante donc suprême est la Municipalité. L'organe de surveillance pour la commune, c'est le Canton par l'intermédiaire de son Préfet. Par contre, le Conseil

communal, par l'intermédiaire de sa commission de gestion, contrôle la gestion de la Municipalité. Que veut dire gestion ? La commission peut poser toutes les questions qu'elle désire à la Municipalité qui est là pour y répondre, elle peut demander tous les documents - à l'exception de documents liés à la gestion du personnel ou à la sphère privée du personnel - qui sont disponibles et qui lui seront fournis par la Municipalité. Ces documents doivent être consultés dans les bâtiments communaux, ils ne doivent jamais en sortir. A la connaissance du SYNDIC, il n'a jamais été refusé de fournir à la commission de gestion les documents qu'elle désirait consulter. Cette commission vérifie que la Municipalité travaille selon la loi et les règlements en vigueur. Elle n'a pas la compétence pour faire des remarques, des injonctions ou des demandes particulières à la Municipalité sur la gestion opérationnelle de la Commune. Il s'agirait là d'une co-gestion qui n'est profitable ni au Conseil Communal ni à la Municipalité.

9/ Préavis no 32/13

Comptes de l'exercice 2012

Le PRESIDENT appelle MM. Robert BERNET et Daniel FRIEDLI, présidents des commissions de gestion et des finances, pour la lecture des conclusions de la commission de gestion.

La discussion est ouverte.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GENERALE

Rubrique 13 «Service du personnel et des assurances»

- M. Roland HAAS trouve le tableau en page 15 intéressant mais constate que les frais du personnel, service du personnel et des assurances sont compris deux fois au niveau du compte pertes et profits. On les a dans le tableau en page 15 et ils sont répercutés systématiquement dans les différents services. Cela fausse tous les schémas dans les différents calculs et pourcentages. Les dépenses ne sont pas de 25 millions et les recettes de 25 millions mais de 23 millions environ.

- M. Daniel FRIEDLI répond qu'il s'agit de la technique des opérations internes. D'un côté, le compte apparaît dans les charges de l'autre dans les profits. Cela donne une meilleure idée de quel service coûte ou quel service ne coûte pas.

- Le SYNDIC relève que la remarque est légitime mais cependant en page 8 on trouve les chiffres «corrects» des charges puisqu'il y a les imputations internes ainsi que les prélèvements sur fonds de réserves et les prélèvements extraordinaires. Il y a là le juste montant des charges et des produits.

CHAPITRE 2 - FINANCES

Compte 210.4011 - Impôt sur le bénéficiaire net des personnes morales

-M. Daniel FRIEDLI informe que vu les indications fournies en début de séance par le Syndic au sujet de Novartis, on peut estimer qu'il y aura environ un million de francs en moins de recettes sur ce compte.

La discussion se poursuit sur ce chapitre.

-M. Roland HAAS constate qu'en page 27 le taux d'imposition en 2012 était de 56% et non 54 comme mentionné. Cela fausse le point d'impôt par habitant.

-Le SYNDIC répond qu'il s'agit bien d'une erreur dans le document.

- M. Roland HAAS voit qu'en page 26 sous «risque selon administration cantonale des impôts» il est indiqué CHF 535'350.-. Chaque année les chiffres dans les réserves ont été ajustés, cette année cela a été laissé comme ça.

-M. Daniel FRIEDLI répond qu'il s'agit d'un poste aléatoire et cette année il a été décidé de ne pas le modifier.

Rubrique 23 «Amortissements et réserves non ventilés»

-M. Roland HAAS. L'amortissement de la rénovation du bâtiment communal voté en 2010 devait être amorti en une seule année selon décision du Conseil. Donc, l'amortissement devrait encore être fait par rapport à ce qui reste.

- Le SYNDIC a vérifié au niveau du préavis et l'amortissement était prévu sur trente ans. Le SYNDIC n'a pas vérifié sur le procès-verbal de la séance de 2010. Il devait donc s'agir d'un amendement, mais le SYNDIC croit M. Roland Haas sur parole. Cela sera contrôlé et rattrapé si besoin est l'année prochaine.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BATIMENTS

Rubrique 31 «Terrains»

-M. Roland HAAS demande si le droit de superficie pour la Charrette est déjà prélevé.

-Mme D.-Ella CHRISTIN répond que oui depuis le début de cette année.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX

Compte 470.3811 - Attribution aux financements spéciaux port des Abériaux (exploit.)

-M. Roland HAAS ne retrouve pas ce chiffre dans le tableau à la page 98.

-Le SYNDIC répond que ce montant est englobé avec deux autres montants à la page 94 dans les attributions, point 6.2 «Port des Abériaux».

CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

CHAPITRE 6 - POLICE

Aucune question ou remarque sur ces deux chapitres

CHAPITRE 7 - SECURITE SOCIALE

Compte 720.4515 - Facture sociale, solde année précédente

-M. Jacques AUBERSON a lu dans la presse que le Conseiller d'Etat M. Pascal Broulis allait, entre 2013 et 2017, rétrocéder une partie de la facture sociale aux communes. Pour Prangins, le Conseil d'Etat a pris une décision concernant nos impôts en octroyant une exonération à Novartis. Serait-il possible que le SYNDIC entreprenne auprès du Conseil d'Etat une négociation pour une baisse de la facture sociale ? D'un côté Prangins va perdre des rentrées fiscales dès 2013, il paraîtrait donc juste que de l'autre côté notre Commune en récupère par une baisse de la facture sociale.

- Le SYNDIC explique que les négociations avec le Canton sont menées aux noms des communes par l'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises auxquelles Prangins adhère. La répartition de la facture sociale va être revue. Aujourd'hui, elle est de 50-50 et elle pourrait devenir 1/3-2/3. Mais les conclusions ne sont pas encore abouties. Maintenant, en ce qui concerne le cas spécifique de Novartis, le SYNDIC n'est pas certain de pouvoir faire quelque chose. Il faut attendre les conclusions des négociations entre le Canton et les deux associations avant de mener quoi que ce soit. Pour rappel, ce que Novartis a obtenu du Canton est dans la loi. Il n'y a donc pas une exception Prangins. Toute entreprise qui investit pour développer

sa société a le droit de bénéficier d'une exonération fiscale. Que ce soit à Prangins ou ailleurs.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS

Aucune question ou remarque sur ce chapitre.

La discussion se poursuit sur l'ensemble du préavis.

- M. Roland HAAS. Page 98, écriture «Fonds Schächli». Ce fonds a sans doute rapporté des intérêts et il est usuel dans ce cas-là de les attribuer à un fonds et non pas de les mettre dans les comptes de la Commune.

- Le SYNDIC répond que c'est l'usage mais pas une obligation. La Municipalité a pris la décision de les rentrer dans les produits financiers. Le SYNDIC n'a aucun souci pour créditer les intérêts à ce compte dès l'exercice suivant.

- M. Roland HAAS demande si l'étude de la transformation de l'Auberge ne serait pas terminée ?

- Mme Martine BAUD répond que le crédit d'étude va être bouclé.

- M. Thierry MERMOUD. En pages 120 et 121 il est fait mention des valeurs réelles et des valeurs vénales. Qu'elle est la différence ?

- Le SYNDIC n'a pas la réponse mais la donnera lors de la prochaine séance.

Personne d'autre ne demandant la parole, la discussion est close. M. Robert BERNET lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 32/13 est accepté
par 48 oui et 2 abstentions**

Le SYNDIC remercie les deux commissions permanentes pour leur travail. Il remercie également M. David Saugy, ancien boursier, pour son travail et son excellente gestion des comptes durant de nombreuses années. Il laisse sa place à Mme Brigitte Goetschmann. L'Assemblée l'applaudit.

Le SYNDIC en profite pour poursuivre et montrer à l'Assemblée plusieurs tableaux et schémas au rétroprojecteur et donner des explications complètes aux conseillers, notamment sur les investissements futurs.

10/ Election du Président du Conseil communal

Le PRESIDENT sortant, M. Marc von Büren, annonce à l'Assemblée qu'il ne souhaite pas se représenter et laisse sa place à la personne qui se présentera.

M. Peter Dorenbos propose que M. Reynald Pasche, actuel Vice-Président, soit élu à cette fonction. Ce dernier accepte.

Personne d'autre ne se présente. Un vote à bulletins secrets est néanmoins effectué, comme le prescrit notre règlement.

Avec 51 bulletins rentrés et 51 voix en sa faveur, **M. Reynald Pasche est élu à l'unanimité à la Présidence du Conseil.**

M. Reynald PASCHE remercie l'Assemblée pour son élection.

11/ Election du Vice-Président du Conseil communal

Le Vice-Président ayant été élu à la Présidence, MM. Pierre

Hanhart et Denys Chevalier proposent M. Robert Bernet, qui accepte.

Personne d'autre ne se présente. Un vote à bulletins secrets est néanmoins effectué, comme le prescrit notre règlement.

Avec 51 bulletins rentrés et 51 voix en sa faveur, **M. Robert Bernet est élu à l'unanimité à la Vice-Présidence du Conseil.**

M. Robert Bernet remercie l'Assemblée pour son élection.

12/ Election de deux scrutateurs

Mmes Liliane Gavillet et Martine Schmaeh laissent leur place après plusieurs années passées au sein du Bureau du Conseil.

Les scrutateurs-suppléants actuels sont Mme Giovanna Bachmann et M. Daniel Dubus qui acceptent de reprendre la fonction de scrutateurs. Personne d'autre ne se présentant, Mme Giovanna Bachmann et M. Daniel Dubus sont élus à ce poste par applaudissements.

13/ Election de deux scrutateurs-suppléants

Mme Giovanna Bachmann propose M. Robert Johnson, qui accepte.

M. Georges Suter propose Mme Clotilde Vulliemin, qui accepte.

Personne d'autre ne faisant de proposition, ces deux personnes sont élues scrutateurs-suppléants par applaudissements.

14/ Election des membres de la Commission de Gestion

Les membres actuels de la Commission de Gestion se représentent à l'exception de M. Robert Bernet, élu Vice-Président quelques minutes auparavant.

Il s'agit de Mme Heidi Fuchs et de MM. Blaise Cartier, Rémy Cochet, Igor Diakoff, Jean-Paul Maret et Thierry Mermoud.

Mme Martine Schmaeh propose Mme Liliane Gavillet, qui accepte.

M. Thierry Mermoud propose M. Roland Haas, qui accepte.

M. Peter Dorenbos propose M. Gilles Mauroux, qui accepte.

On passe au vote à bulletins secrets. Avec 51 bulletins rentrés, les résultats sont les suivants :

M. Jean-Paul Maret, 45 voix - **Elu**

M. Blaise Cartier, 44 voix - **Elu**

M. Rémy Cochet, 43 voix - **Elu**

M. Igor Diakoff, 43 voix - **Elu,**

M. Thierry Mermoud, 40 voix - **Elu**

M. Gilles Mauroux, 36 voix - **Elu**

M. Roland Haas, 32 voix - **Elu**

Mme Liliane Gavillet, 25 voix - Non élue

Mme Heidi Fuchs, 21 voix - Non élue

M. Thierry Mermoud est proposé pour être le Président de cette commission. Il accepte et est élu à cette fonction par applaudissements.

15/ Election des membres de la Commission des finances

Les membres actuels de la Commission des finances se représentent in corpore.

Il s'agit de MM. Daniel Friedli, Jacques Auberson, Michel Augsburgger, Olivier Binz et Peter Dorenbos.

Personne d'autre ne fait de proposition ou ne se présente. Ces derniers sont donc ré-élus à leur fonction par applaudissements.

M. Daniel Friedli est reconduit dans sa fonction de Président de cette commission.

16/ Annonce des préavis à venir

Aux préavis annoncés dans la liste reçue des conseillers, il faut ajouter les préavis suivants :

- Participation au capital-actions de la Coopérative des Plantaz;
- Nouveau préavis pour le Pavillon de La Combe;
- Transport scolaire; et
- Règlement sur le subventionnement des écoles de musique.

17/ Propositions individuelles et divers

- M. Rudolf Schnider a constaté qu'à diverses reprises il n'a pas été possible de montrer des documents à l'Assemblée car ils n'étaient pas informatisés. M. Rudolf Schnider propose qu'il soit acheté du matériel adéquat pour projeter des documents à l'Assemblée.

- Le SYNDIC répond que la Municipalité a ce genre d'appareil mais qu'il est peu usité. Lors d'une prochaine séance, un test peut être fait.

- M. Gilles MAUROUX aimerait un Wifi dans le bâtiment, notamment pour travailler lors des commissions.

- Le SYNDIC répond qu'il y en a un.

- M. Gilles MAUROUX s'étonne car la dernière fois qu'il en a parlé il lui a été répondu qu'il n'y en avait pas. Du moins pas dans les salles des commissions.

- Le SYNDIC va se renseigner.

- M. Pierre Hanhart prend la parole avec émotion et présente à l'Assemblée sa démission. Voici ses propos :

*« M. le Président, Mmes et MM les conseillers,
M. le Syndic et Mmes et M. les municipaux,*

*Après un peu moins de 20 ans, c'est pour moi le dernier conseil.
En effet, je déménage à Nyon et c'est avec un pincement au cœur
que je dois quitter cette docte assemblée.*

*Je désire tout d'abord remercier tous les conseillers et
conseillères et en particulier ceux et celles avec qui j'ai eu la
joie de travailler. Je remercie évidemment toute la Municipalité
qui a dû subir parfois mes éclats mais toujours avec franchise et
honnêteté et en étant tout à fait conscient du travail qu'elle
fournit et qui n'est pas toujours facile.*

*Pour les conseillers..., je vous encourage à avoir un esprit
critique ce qui ne signifie pas un regard négatif. Surtout qu'ils
ne se gênent pas de poser des questions.*

Lorsque j'étais un jeune conseiller, les lères fois que j'ai osé prendre la parole, malgré ma timidité, je rougissais et bégayais ce qui faisait rire toute l'assemblée (ceci sans méchanceté) mais cela m'a donné de la force pour continuer. Cela m'a appris à mieux préparer mes interventions. Ensuite, cela est devenu plus facile de dire les choses essentielles sans faire des tirades. Allez à l'essentiel.

Souvent il m'a fallu avoir de la patience de nombreuses années pour voir mes amendements et mes motions être pris en compte, car la démocratie ce n'est jamais d'avoir raison tout seul !

À part les commissions du conseil, j'ai eu énormément de plaisir à la commission d'urbanisme sous la direction de Mme Martine Baud et je la remercie sincèrement.

Je ne tiens pas à allonger, mais je vais vous regretter et je souhaite à cette commune, où j'ai vécu 40 ans, de continuer à avoir cette convivialité et cet esprit villageois qui fait son charme.

Et j'encourage la Municipalité et les conseillers à faire preuve de bon sens.

Le bon sens est l'intelligence des imbéciles. D'autres disent que l'intelligence est la faculté de se tirer d'une situation où l'on ne se serait jamais fourré si l'on avait eu du bon sens.

Jevous remercie. »

L'Assemblée entière se lève et applaudit chaleureusement et longuement M. Pierre Hanhart.

Plus personne ne demandant la parole on passe au point suivant.

18/ Le mot du Syndic

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En présentant ce soir la gestion et les comptes, la Municipalité a saisi l'opportunité de remercier les conseillers d'avoir très souvent accepté ses projets. Consciente que le devoir démocratique peut être constructif, la Municipalité a su aussi parfois écouter les avis contraires et accepter le cas échéant vos amendements, voire vos refus. Depuis deux ans nous apprenons à nous connaître, à échanger nos idées, et gageons que nous pourrions poursuivre ainsi nos activités dans le respect de nos compétences respectives. Je me rallie aux propos de M. Pierre Hanhart et je rajouterai : avec bon sens. Nous avons également tiré quelques enseignements de cet apprentissage politique comme le fait que la longueur des discussions a été généralement inversement proportionnelle aux montants des investissements proposés. J'ai même vécu, et ce fut une première pour moi après vingt ans de Conseil communal, une motion d'ordre pour arrêter vos débats alors qu'il n'y avait aucun enjeu financier à la clé ! Mais je vous rassure : nous avons décidé de ne pas utiliser cette faiblesse en gonflant volontairement nos préavis pour mieux les faire passer. Nous avons également transpiré avec votre Président lorsqu'en cadeau de bienvenue vous lui avez récité la panoplie complète des amendements, sous-amendements, motions d'ordre et autres postulats. Enfin, à force d'essayer de se fondre parmi les membres du Conseil communal, nous avons rapidement démasqué les bien-nommés Conseillers Motivés de Prangins ou CMP dont l'assiduité à étudier les dossiers force l'admiration et préfigure peut-être le

premier parti politique de notre Commune en 2016. A l'heure du changement de présidence, nous aimerions exprimer notre gratitude au Président sortant pour son engagement en faveur de la Commune. Nous aimerions aussi associer ces remerciements au Bureau et secrétariat, à l'huissier et aux conseillers et conseillères qui ont, tout au long de l'année, participé dans les commissions et n'ont pas ménagé leurs efforts dans l'étude voire la rédaction des divers rapports. Je souhaite également remercier mes collègues municipaux, en y associant notre secrétaire municipal, dont le volume de travail ne cesse d'augmenter nécessitant une grande disponibilité et une motivation sans faille pour la vie publique, sans jamais oublier que nous sommes des miliciens confrontés toujours plus à des problèmes de taille. Et pour terminer, nous tenons à féliciter le nouveau Président pour sa brillante élection. J'espère qu'en dehors de ses journées certainement déjà bien remplies, il trouve énormément de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle présidence. A défaut de boire ses paroles demain, nous allons dès ce soir déguster ses vins lors du dîner qui nous attend Merci. »

19/ Allocution de M. Marc von Büren, président du Conseil communal

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,

Après cette année de présidence du Conseil, durant laquelle quelques nouveaux aménagements ont été faits, entre la diffusion des préavis et des rapports des commissions par courriel aux membres du Conseil et de la Municipalité, la publication sur le site internet de la Commune des divers documents officiels du Conseil, je retiens également quelques évènements sympathiques : l'accueil des nouveaux habitants de la Commune en septembre 2012. Rencontre avec les aînés en décembre. Accueil des nouveaux citoyens en janvier 2013. Et aussi comme évènement particulièrement assez exceptionnel, la brève rencontre avec les Conseillers fédéraux lors de leur arrivée au Château de Prangins à l'occasion de leur septième séance extra-muros en avril dernier.

La mise en place des recommandations concernant les relations entre la Municipalité et le Conseil, remise par le Préfet, a généré quelques difficultés au début mais, progressivement, a conduit à un meilleur déroulement des séances du Conseil.

Cette année a été le théâtre d'un affrontement entre la Municipalité et le Conseil au sujet de la Gazette de Prangins qui a mobilisé de nombreuses ressources et qui, à ce jour, est heureusement résolu.

Quatre scrutins fédéraux et cantonaux ont été réalisés et 19 commissions ad hoc menées par le Bureau pour traiter les préavis et réponses de la Municipalité en plus des préavis traités par la COFIN et la Commission de Gestion.

Mes remerciements chaleureux vont à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré avec compétence quelques fois malheureusement sous forte pression des délais impartis.

Les relations du Bureau du Conseil avec la Municipalité ont été bonnes dans l'ensemble. Les différends concernant la remise des préavis au Bureau ont finalement été résolus avec un échéancier

établi et ainsi pouvoir fixer les délais de remise des documents et de publication sur le site de la Commune.

D'une manière générale, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans les tâches qui leur ont été confiées dans le cadre de leur mandat de conseiller communal, les membres du Bureau, du Greffe, ou comme volontaire, mais aussi M. le Syndic avec qui j'ai pu échanger des propos constructifs concernant les relations Municipalité-Conseil et qui, par plusieurs opportunités, n'a pas manqué de m'encourager lors des séances du Conseil dans l'exercice de mes fonctions. Arrivé aux termes de ma gestion, je vous souhaite une bonne continuation dans vos activités au sein du Conseil et j'adresse mes meilleurs vœux de succès à mon successeur ! Merci. »

20/ Contre-appel et paiement des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions

La présence est de 51 conseillers. La séance se termine à 20h30.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Marc von Büren

Patricia Jaquier Pérard